

Jean-Benoît DUJOL

La vulnérabilité représente pour la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) un axe central de sa mission. Administration en charge des politiques de solidarité visant les personnes en situation d'exclusion, les personnes âgées ou en situation de handicap, les politiques familiales et la protection de l'enfance, l'égalité entre les femmes et les hommes, elle est, en bref, en charge de toutes les situations dans lesquelles une solidarité spécifique est nécessaire pour que le principe républicain d'égalité prévale. Cette action, longtemps considérée comme un à côté de la régulation sociale construite autour du modèle de l'assurance contributive, adossé à une intégration de l'ensemble du corps social dans un système productif, n'a pas progressivement disparu, comme on l'avait d'abord imaginé. Au contraire, non seulement les besoins sociaux associés n'ont fait que croître, mais ils ont dessiné une nouvelle forme de politique publique dans laquelle l'État et ses nombreux partenaires (caisses de Sécurité sociale, collectivités locales, associations, etc.) prennent soin, accompagnent, et soulagent chaque citoyen face aux fragilités inhérentes aux cycles ou aux accidents de vie. Ainsi décrite, il est aisé de comprendre ce qui fonde l'unité de cette action, mais il l'est moins d'en fournir la formule conceptuelle. L'idée de vulnérabilité à laquelle répondrait une politique du *care*, du prendre soin, paraît constituer un excellent candidat pour cerner les logiques diverses mais communes qui structurent cet ensemble de politiques. Son recours est pourtant loin de se réduire à un apport descriptif, et dans son usage en forme de mot d'ordre résonnent la délimitation d'un champ des politiques sociales autant qu'une manière de faire, une exigence et une ambition : celle d'une action « humaine », attentive à la dignité de ceux et celles à qui elle s'adresse, sensible à leur histoire, leur singularité, leurs souffrances et leurs espoirs. C'est cette ambition que la DGCS porte dans

chacune des politiques qu'elle met en œuvre, et c'est pour en accompagner le plein déploiement qu'elle a été à l'origine de l'appel à contributions dont on lira dans les pages suivantes les résultats.

Un tel projet n'a rien d'évident pour une Direction centrale opérationnelle, dont la fonction au sein des ministères sociaux est d'abord de piloter et gérer des politiques concrètes. Il est pourtant essentiel que l'opérationnalité de ces dernières se nourrisse des travaux de recherche permettant de les conduire avec le recul adapté, d'autant plus s'agissant de cette thématique stratégique dans laquelle se joue l'identité même de ces politiques. L'initiative présente a voulu donner la parole aux chercheurs, et notamment aux jeunes chercheuses et chercheurs, dont les travaux permettent de présenter les apports, les enjeux, les sous-entendus, mais aussi les limites de la catégorie de vulnérabilité dans les politiques sociales, tant sur le plan conceptuel que dans sa mise en œuvre la plus opérationnelle. Par ce biais, la DGCS, en partenariat avec le CREDOC, a souhaité inscrire son action dans un cadre académique ne se résumant pas à des approches quantitatives, relatives aux données et aux enquêtes statistiques. Elle entend ainsi participer des réflexions stratégiques sur l'avenir de la solidarité française et de ses modèles, tels qu'ils peuvent notamment apparaître aux yeux d'une nouvelle génération de chercheurs.

Une réflexion de ce type paraît d'autant plus importante que les nombreux débats sur la crise de l'État-providence qui se sont développés depuis les années 1980 se doublent désormais d'un nouvel enjeu qui en radicalise la gravité : le caractère potentiellement insoutenable, sur le plan écologique, de notre système de solidarité. La France, comme nombre de pays européens, mais avec une insistance particulière qui a depuis plus de deux siècles fait coïncider République et fraternité, puis solidarité, repose sur un contrat social dans lequel l'exigence de justice accompagne et structure un modèle de croissance et d'intégration par le travail, aujourd'hui appelé à se reconfigurer. En parallèle des réflexions classiques sur les évolutions des régimes de croissance en un sens conforme aux engagements de réduction d'émission de gaz à effet de serre, et de leur impact potentiel sur la soutenabilité des politiques de solidarité, cet appel à contributions a souhaité nourrir une réflexion plus générale encore sur la conception même de la solidarité. En s'intéressant au concept de vulnérabilité, il a ainsi voulu mettre en perspective un opérateur potentiel de reconfiguration des coordonnées du secteur, propice à réintégrer l'intervention sociale dans une logique dépassant la simple redistribution de la richesse produite pour penser la qualité du « prendre soin » des fragilités propres à l'humanité. Une telle approche acte l'émergence d'une nouvelle attente de justice dans laquelle le social se voit redéfini depuis un principe de précarité de

l'existence humaine associée à son insertion dans un ensemble de liens sociaux et naturels fragiles, nécessitant moins de simples dédommagements qu'un accompagnement attentionné et personnalisé.

Les réflexions consignées dans cet ouvrage permettent de marquer l'apport et les limites de la catégorie de vulnérabilité dans la conception et le pilotage des politiques publiques. Elles permettent également de fixer un cap à l'action publique en fournissant un principe pour penser la solidarité française dans un contexte d'évolution de nos coordonnées sociopolitiques générales. Elles représentent des contributions essentielles pour construire un accompagnement social à la hauteur des enjeux de demain, fondé sur une claire compréhension des défis émergents et un regard lucide sur les limites actuelles de notre modèle.